



Communiqué de presse

Embargo: 9.4.2024, 8h30

06 Industrie et services

Statistique des poursuites et des faillites 2023

Troisième année consécutive de hausse des faillites: une première depuis le début de la série

15 447 procédures de faillites ont été ouvertes en 2023, ce qui représente une augmentation de 2,9% par rapport à 2022. Sur la même période, le montant des pertes financières résultant des clôtures de faillites est revenu à son niveau moyen de long terme. Par contre, le nombre de commandements de payer atteint presque un niveau record. Tels sont les derniers résultats de la statistique des poursuites et des faillites de l'Office fédéral de la statistique (OFS).

En 2023, le nombre de procédures de faillites de sociétés et de personnes ouvertes dans le cadre de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP) a augmenté de 438 cas par rapport à l'année précédente, pour s'élever au nombre de 15 447 cas. Bien que le rythme de croissance (+2,9%) ait indéniablement ralenti par rapport à celui observé ces deux dernières années (+9,1% en 2021 et +6,6% en 2022), le nombre de faillites atteint un nouveau record après ceux enregistrés en 2021 (14 081 cas) et 2022 (15 009 cas). Il s'agit de la première période de hausse ininterrompue sur trois ans depuis le début de la série.

Plus de faillites dans la Région lémanique, moins au Tessin

Au niveau régional, les évolutions (tant à la hausse qu'à la baisse) du nombre d'ouvertures de faillites en 2023 sont relativement faibles par rapport à l'année 2022. La plus forte augmentation est enregistrée pour la Région lémanique (plus 284 cas), tandis que la baisse la plus significative est enregistrée au Tessin (159 cas de moins).

Cette relative stabilité régionale se vérifie logiquement aussi au niveau des cantons. La hausse modérée au niveau suisse s'explique par le fait d'une part, que davantage de cantons aient enregistré une augmentation plutôt qu'une diminution de cas. D'autre part, l'ampleur des hausses en valeur absolue dans les premiers s'est révélée tendanciellement plus importante que les baisses dans les seconds. Par exemple, le canton de Vaud montre le plus grand écart positif (+186 cas), ce qui est supérieur à l'écart négatif du Tessin cité plus haut.

2 milliards de francs de pertes financières

Le montant des pertes financières résultant des procédures de faillites ordinaires et sommaires est retombé à 2 milliards de francs, soit une baisse de 11,7% par rapport à 2022. Cette baisse est observée dans 15 cantons. Toutefois, on relève des augmentations importantes, notamment dans le canton de Fribourg, qui passe de 43 millions à près de 290 millions de francs de pertes, ainsi que dans le canton de Zoug (+133 millions de francs). Ces pertes particulièrement importantes pour ces deux

cantons s'expliquent en grande partie par quelques cas de procédures de liquidations comportant des montants élevés.

Poursuites: trois millions de commandements de payer

Le nombre de procédures de poursuites en cours n'est pas disponible. La statistique relève le nombre de commandements de payer, de saisies exécutées et de réalisations. Ce sont des actes émis par les offices des poursuites. De fait, plusieurs actes tels que les commandements de payer peuvent être prononcés dans le cadre d'une seule et même procédure de poursuite, notamment lorsqu'il y a des codébiteurs (époux, ménages communs ou autres). Toutefois, à défaut de mieux, le relevé de ces actes fournit une idée générale quant à l'évolution dans le domaine des poursuites.

Ainsi, après s'être établi aux environs de 2,7 millions durant les années COVID (2020 - 2022), le nombre de commandements de payer a brusquement augmenté de 10,7% en 2023 pour se situer à plus de 3 millions, soit un niveau proche du record enregistré en 2019. Ce chiffre est en hausse dans tous les cantons avec des taux de variations allant de 5,1% pour Appenzell Rhodes-Extérieures à 34,4% pour Glaris. Le nombre de saisies et de réalisations quant à lui se situe dans la moyenne des dix dernières années.

Dissolutions d'entreprises en raison de carences organisationnelles

Les dissolutions d'entreprises en raison de carences dans l'organisation (art. 731 b CO) sont considérées à part des faillites LP. Ces procédures, au nombre de 2569 en 2023, ont diminué de 402 cas (soit -13,5%) par rapport à 2022. La baisse est notable dans l'Espace Mittelland (-238 cas) et dans la Région lémanique. Inversement, l'augmentation la plus forte est enregistrée dans le canton de Zurich (+64 cas).

Remarques méthodologiques

Les résultats de la statistique des poursuites et des faillites se basent sur des données provenant des offices cantonaux des poursuites et des faillites.

Les données agrégées récoltées par l'OFS ne permettent pas de fournir des résultats ventilés par activité économique. Étant menée une fois par année, l'enquête ne permet pas non plus de produire des informations infra-annuelles.

Distinction entre les procédures de faillites définies dans la Loi fédérale sur les poursuites pour dettes et la faillite (LP) et les dissolutions pour cause de carences dans l'organisation de la société

Depuis 2008, la statistique fait la distinction entre les procédures de faillites selon la LP (Loi fédérale sur les poursuites pour dettes et la faillite) et les dissolutions d'entreprises en vertu de l'art. 731 b du Code des obligations. Cette distinction est conforme aux prescriptions d'Eurostat.

En vertu de cet art. 731 b CO, si une entreprise ne possède pas tous les organes prescrits ou si ces derniers ne sont pas composés conformément aux prescriptions légales (carences dans l'organisation), la ou le juge peut notamment prononcer la dissolution de la société et ordonner sa liquidation selon les dispositions applicables à la faillite, même si l'entreprise n'est pas surendettée. C'est la raison pour laquelle ces cas doivent être exclus des chiffres relatifs aux faillites LP qui sont davantage liées à des problèmes d'ordre économique.

En 2021, le législateur a introduit une nouvelle disposition visant à identifier et traiter de potentiels cas de carences organisationnelles qui échapperaient à une procédure de faillite pour insolvabilité. L'art. 731 b CO a ainsi été complété par l'alinéa 4 suivant: «Si l'actif ne couvre plus les dettes, les personnes mandatées pour liquider la société selon les dispositions applicables à la faillite en informent le tribunal; celui-ci prononce la faillite.»

Les informations récoltées par l'OFS ne permettent pas d'évaluer l'impact de cette mesure sur le nombre de faillites LP.

Renseignements

Chantal Guggenbühl, OFS, Section Structure et analyses économiques,
tél.: +41 58 463 67 69, e-mail: chantal.guggenbuehl@bfs.admin.ch

Service des médias OFS, tél.: +41 58 463 60 13, e-mail: media@bfs.admin.ch

Offre en ligne

Autres informations et publications: www.bfs.admin.ch/news/fr/2024-0415

La statistique compte pour vous: www.la-statistique-compte.ch

Abonnement aux NewsMails de l'OFS: www.news-stat.admin.ch

Le site de l'OFS: www.statistique.ch

Accès aux résultats

Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

Aucun accès privilégié n'a été accordé pour ce communiqué.

T1 Procédures de faillites et opérations de poursuites, 2021–2023

	2021	2022	2023
Nombre total d'ouvertures de procédures de faillites selon la LP	14 081	15 009	15 447
Nombre de clôtures de procédures de faillites ¹⁾	14 668	15 425	16 235
<i>dont liquidations de procédures ordinaires et sommaires ¹⁾</i>	6 300	5 528	5 772
Pertes en 1'000 frs ^{1) 2)}	4 184 076	2 354 069	2 077 763
Actes de poursuites			
Nombre de commandements de payer ³⁾	2 730 936	2 753 936	3 048 077
Nombre de saisies exécutées ³⁾	1 618 692	1 516 029	1 524 639
Nombre de réalisations ³⁾	656 628	653 986	659 107

1) y compris les dissolutions pour cause de carence organisationnelle, au sens de l'art. 731b CO

2) résultant des liquidations de procédures ordinaires et sommaires

3) données des années précédentes révisées

T2 Evolution du nombre d'ouvertures et de clôtures de procédures de faillites par grande région et canton, 2022–2023

	Ouvertures de faillites selon la LP			Clôtures de procédures de faillite ¹⁾		
	2022	2023	var%	2022	2023	var%
Suisse	15 009	15 447	2,9	15 425	16 235	5,3
Région lémanique	3 611	3 895	7,9	3 520	3 980	13,1
Vaud	1 779	1 965	10,5	1 797	2 090	16,3
Valais	430	465	8,1	487	544	11,7
Genève	1 402	1 465	4,5	1 236	1 346	8,9
Espace Mittelland	3 262	3 371	3,3	3 193	3 387	6,1
Berne	1 761	1 805	2,5	1 629	1 714	5,2
Fribourg	512	510	-0,4	577	690	19,6
Soleure	478	535	11,9	443	507	14,4
Neuchâtel	380	360	-5,3	385	334	-13,2
Jura	131	161	22,9	159	142	-10,7
Suisse du Nord-Ouest	1 866	1 830	-1,9	1 899	1 905	0,3
Bâle-Ville	628	603	-4,0	518	475	-8,3
Bâle-Campagne	360	351	-2,5	383	388	1,3
Argovie	878	876	-0,2	998	1 042	4,4
Zurich	2 322	2 296	-1,1	2 260	2 510	11,1
Suisse orientale	1 719	1 826	6,2	1 828	1 795	-1,8
Glaris	51	64	25,5	64	66	3,1
Schaffhouse	139	171	23,0	143	132	-7,7
Appenzell Rh.-Ext.	148	198	33,8	110	145	31,8
Appenzell Rh.-Int.	9	8	-11,1	3	14	366,7
Saint-Gall	764	782	2,4	856	864	0,9
Grisons	210	201	-4,3	257	217	-15,6
Thurgovie	398	402	1,0	395	357	-9,6
Suisse centrale	1 175	1 334	13,5	1 619	1 631	0,7
Lucerne	611	654	7,0	584	625	7,0
Uri	26	29	11,5	44	29	-34,1
Schwyz	203	206	1,5	309	231	-25,2
Obwald	19	31	63,2	47	49	4,3
Nidwald	49	56	14,3	71	90	26,8
Zoug	267	358	34,1	564	607	7,6
Tessin	1 054	895	-15,1	1 106	1 027	-7,1

RC: Registre du commerce

1) Y compris celles relatives aux dissolutions (Art. 731b CO)

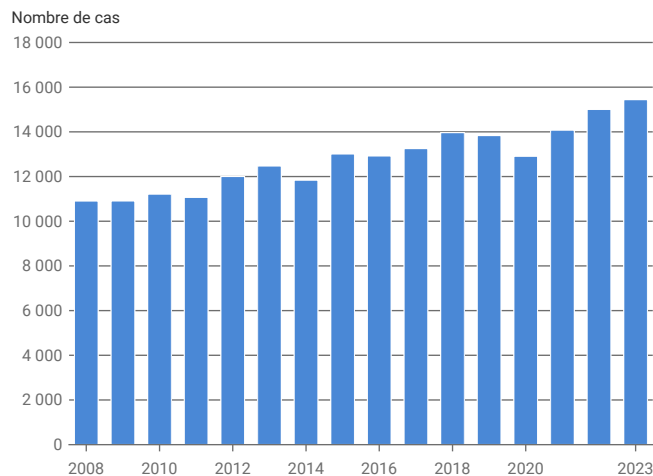
T3 Pertes financières résultantes de procédures de liquidations ordinaires et sommaires¹, par grande région et canton, 2021–2023

En milliers de francs suisses			
	2021	2022	2023
Suisse	4 184 076	2 354 069	2 077 763
Région lémanique	577 889	446 727	493 197
Vaud	164 856	221 447	237 161
Valais	87 787	51 991	35 680
Genève	325 246	173 289	220 356
Espace Mittelland	194 851	245 132	505 503
Berne	40 612	78 340	123 143
Fribourg	40 476	42 653	289 647
Soleure	58 889	49 167	29 485
Neuchâtel	46 469	54 359	53 363
Jura	8 405	20 614	9 866
Suisse du Nord-Ouest	216 332	140 603	169 349
Bâle-Ville	43 503	57 107	23 412
Bâle-Campagne	79 516	25 360	32 273
Argovie	93 313	58 135	113 664
Zurich	353 889	283 458	262 359
Suisse orientale	879 374	767 621	120 112
Glaris	8 766	3 141	1 997
Schaffhouse	13 716	13 537	2 492
Appenzell Rh.-Ext.	501 826	501 211	609
Appenzell Rh.-Int.	1 145	868	1 229
Saint-Gall	57 515	56 090	35 514
Grisons	40 612	125 847	57 985
Thurgovie	255 795	66 927	20 286
Suisse centrale	1 811 346	194 857	320 437
Lucerne	62 724	45 045	31 563
Uri	5 494	2 332	4 425
Schwyz	1 617 550	26 448	31 489
Obwald	3 469	19 194	2 806
Nidwald	8 726	19 255	34 566
Zoug	113 384	82 584	215 588
Tessin	150 393	275 670	206 805

1) y compris celles relatives aux dissolutions selon l'art. 731b CO

Évolution du nombre d'ouvertures de procédures de faillites entre 2008 et 2023

Faillites selon la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP)



État des données: 09.04.2024

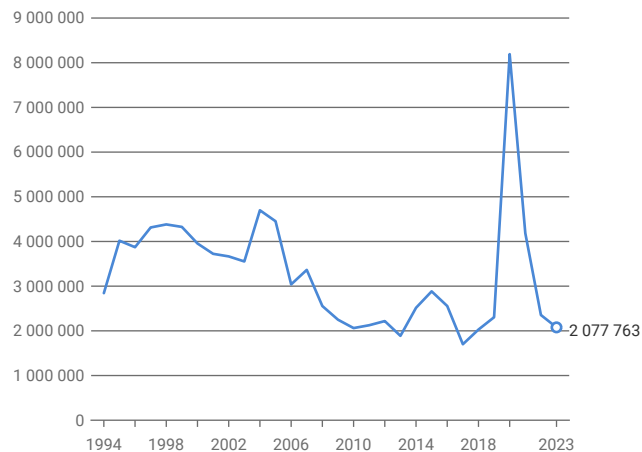
Source: OFS – Statistique des poursuites et des faillites

gr-f-06.02.03.01

© OFS 2024

Évolution des pertes résultantes de liquidations de procédures de faillites¹ ordinaires et sommaires entre 1994 et 2023

Pertes en milliers de francs



¹ y compris celles relatives aux dissolutions (art. 731b CO)

État des données: 09.04.2024

Source: OFS – Statistique des poursuites et des faillites

gr-f-06.02.03.02

© OFS 2024